



**Comité syndical du
1er Février 2011
1ere séance**

Étaient présents : MM. les Délégués syndicaux, à savoir

Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise
M Ménager ; M Villerouge, M Blaya ; Mme Iazard ; M Sentenac ; M Durand ; M Pociello Mme Laurens ; Mme Cadena, M Ruiz ; M Santacatalina, M Nérin ; M Géa ; Mme Montosson, M Roussouly ; Mme Costa ; M Fabre, M Péréra, Mme Cathala ; M Ortiz, M Lazes ; M Cribaillet ; M Tarantola, M Vila, Mme Fayret ; M Rivel ; M Galinier. M Aldebert, M Laure, Mme Faure, M Escola, Mme Martinage, M Garcia, M Pech, M Pradal, M Bourges, M Duchene, M Lapalu
Communauté de Communes des Corbières Méditerranée
M Desmidt ; M Fauran Henri ; M Tarius ; M Fauran Jean-Paul ; M Deslot ; M. Serral ; M Théron, M Combes ; M Pi.
Procurat(s) : Mme. Jourdet à M. Géa – M Martin à M Tarantola

Membres du Comité : 66
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de délégués représentés : 2
Nombre de votants : 49
Majorité : 25

Ordre du jour :

1- Examen du DOB 2011

M le Président remercie les délégués de leur présence.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h15.

M Jacques BLAYA, Vice-Président, est désigné Secrétaire de séance.

1. Examen du DOB 2011

La note de support en vue du Débat d'orientation budgétaire 2011 a été jointe en annexe de la convocation.

En introduction du débat, **M. le Président** présente le bilan d'activité 2010 du SYCOT.

M Patrick TARRIUS, Vice Présidnet en charge des finances, présente les perspectives d'évolution financières et budgétaires du SYCOT.

Le débat s'instaure.

M SENTENAC interroge M. le Président sur l'évolution à venir de la structure SyCoT suite à l'élargissement du Grand Narbonne.

M le Président rappelle que, pour 2011, cette évolution n'impacte que peu la structure du SYCOT au-delà d'une simple évolution institutionnelle « mineure » (périmètre marginalement modifié pour Paraza et statut des membres).

Toutefois, si à l'avenir l'ensemble des communes couvertes par le SCOT venait à intégrer une même et unique intercommunalité (tel que cela est en projet avec le rapprochement entre le Grand Narbonne et le Sigeannais), la structure du SyCoT sera « naturellement » intégrée dans ce nouvel ensemble administratif.

En effet, en qualité de « Syndicat mixte gestionnaire du SCOT », la structure du SyCoT ne se justifie que pour autant qu'elle regroupe sur son périmètre au moins deux entités juridiques distinctes. Dès lors que son périmètre ne comportera plus qu'une seule et unique entité, la structure porteuse du SyCoT sera absorbée par la nouvelle structure « unique ».

Cette procédure d'absorption répond en grande partie aux mêmes règles que celle ayant cours entre Communautés : reprise de l'actif et du passif, reprise du personnel, continuité des actes juridiques...

Le SCoT, qui continuera à être valable juridiquement, sera ensuite directement « géré » par cette nouvelle grande intercommunalité et le Conseil Communautaire de cette nouvelle agglomération « remplacera » le Comité syndical.

A la demande de **M. Henri SANTACATALINA**, M le Présidnet précise que cette transition sera également valable pour l'élaboration du Volet Littoral.

En fonction du calendrier et de l'évolution territoriale, il sera ainsi possible que son approbation relève d'une désignation du Conseil Communautaire de la nouvelle grande Agglomération qui aura pris la suite du Comité Syndical du SYCOT.

M. Jean Fabre, en qualité de Vice- Président du Grand Narbonne en charge du PLH, saisit M le Président sur la question de la compatibilité du PLH au SCoT de la Narbonnaise.

Il s'interroge notamment sur l'indication portée dans le SCoT d'une « maîtrise de la croissance démographique entre 0.7% et 1.1% par an ».

M le Président lui rappelle que ce chiffre, inscrit dans le PADD du SCoT, constitue un « objectif politique » et non une « obligation juridique ». Dès lors, il doit être apprécié de manière souple. Par ailleurs, cette fourchette doit être appréciée à l'échelle de l'ensemble du SCoT : l'objectif est d'une maîtrise de la croissance urbaine aux alentours de 0.7%-1.1% sur l'ensemble du SCoT. Il est évident que certains secteurs, présentant des objectifs et des capacités de développement prioritaires (tel qu'ils sont d'ailleurs décrit et localisés dans le SCoT) pourront aller au-delà de cette croissance. A contrario, afin de respecter l'équilibre du territoire, d'autres secteurs, ne présentant pas des objectifs et/ou des capacités de développement plus importants, resteront en deçà.

A la demande de M Jean FABRE, **M le Président** précise que la nécessité technique et l'opportunité politique d'une révision du SCoT sur cette question pourra être étudiée et discutée en temps utile. En revanche, la question « particulière » de la compatibilité du PLH au SCoT pourra être utilement approfondie par l'association plus étroite du à cette démarche de PLH la Communauté d'Agglomération.

En l'absence de nouvelle intervention, le Président soumet au vote la **délibération 2011-01 constatant la tenue du DOB 2011.**

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Président clôt la séance à 18h55.



**Comité syndical du
1er Février 2011
2nde séance**

Étaient présents : MM. les Délégués syndicaux, à savoir

Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise
M Ménager ; M Villerouge, M Blaya ; Mme Izard ; M Sentenac ; M Durand ; M Pociello Mme Laurens ; Mme Cadena, M Ruiz ; M Santacatalina, M Nérin ; M Géa ; Mme Montosson, M Roussouly ; Mme Costa ; M Fabre, M Péréra, Mme Cathala ; M Ortiz, M Lazes ; M Cribaillet ; M Tarantola, M Vila, Mme Fayret ; M Rivel ; M Galinier. M Aldebert, M Laure, Mme Faure, M Escola, Mme Martinage, M Garcia, M Pech, M Pradal, M Bourges, M Duchene, M Lapalu
Communauté de Communes des Corbières Méditerranée
M Desmidt ; M Fauran Henri ; M Tarius ; M Fauran Jean-Paul ; M Deslot ; M. Serral ; M Théron, M Combes ; M Pi.
Procurat(s) : Mme. Jourdet à M. Géa – M Martin à M Tarantola

Membres du Comité : 66
Nombre de délégués présents : 47
Nombre de délégués représentés : 2
Nombre de votants : 49
Majorité : 25

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la séance précédente
2. Compte rendu des activités du Bureau
 - a. avis en matière d'urbanisme
 - b. activité en matière d'AMO
3. Finances
 - a. Reprise anticipée des excédents 2010
 - b. Vote du BP 2011
 - c. Vote des cotisations des membres
4. Volet littoral :
 - a. modification de la délibération prescrivant les modalités de concertation en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme
 - b. point d'avancement
5. Information :
 - a. conséquences juridiques des modifications des périmètres des Communautés membres
 - b. mise en place de la Fédération Nationale des SCOT

M le Président remercie les délégués de leur présence.

Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h00.

M Jacques BLAYA, Vice-Président, est désigné Secrétaire de séance.

2. Compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu a été joint en annexe à la présente note de synthèse.

En l'absence d'observation, le Président soumet le compte rendu au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Compte rendu des activités du Bureau

Depuis la précédente réunion du Comité syndical, le Bureau s'est réuni 6 fois en séance plénière.

Les principaux axes du travail du Bureau ont été :

- les activités en matière d'avis d'urbanisme et le suivi des procédures en cours
- la mise ne place et le suivi du nouveau service d'AMO
- le suivi et l'élaboration du Volet Littoral

- le suivi des dossiers d'aménagement stratégique (lignes LGV, projet de création d'une sortie autoroutière A9, projets régionaux de développement économique)

M. Philippe DESLOT, Vice-Président du SyCoT en charge de l'urbanisme-secteur de Sigean, détaille l'activité du Bureau concernant les avis de comptabilité et les dossiers d'AMO.

M. Jacques POCIELLO demande des précisions sur l'activité du SyCoT dans le débat actuel de la ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.

M. le Président précise qu'en qualité de « groupement de collectivités en charge de l'aménagement du territoire », le SyCoT est associé à la démarche de concertation avec les Communes. Ce dossier, stratégique à de nombreux titres, est suivi de près par le SYCOT.

A l'occasion de ces réunions (et y compris de celles sur la ligne nouvelle Toulouse Narbonne), les représentants du SyCoT reprennent le mandat qu'il leur a été donné par les élus dans le SCoT, à savoir :

- la volonté d'un aboutissement rapide de la connexion Montpellier perpignan et Toulouse Narbonne pour conforter la position stratégique de la Narbonnaise
- la volonté de création d'une gare nouvelle LGV sur la Narbonnaise.

M. Jacques POCCELLIO rappelle qu'au-delà des positions inscrites dans le SCoT, il sera nécessaire aux élus du territoire de se positionner sur le trajet. Il espère qu'à l'occasion de ce débat, la parole des élus de Cuxac sera entendue par leurs collègues.

En l'absence de questions, le Président passe au point de l'ordre du jour suivant.

4. Finances

M Patrick TARRIUS, Vice-Président en charges des Finances, présente les dossiers.

Il précise notamment les éléments suivants :

- Equilibre général du Budget 2011 :

Section de Fonctionnement	Proposition de BP 2011	Pour mémoire, BP 2010
Dépenses	389 000,00 €	396 800, 00 €
Recettes	389 000,00 €	396 800, 00 €
Section d'Investissement		
Dépenses	126 900,00 €	135 400, 00 €
Recettes	126 900,00 €	135 400, 00 €

- Cotisation des collectivités membres

- ✓ la cotisation des membres diminue de 2.65€ par habitant à 2.45€ par habitant.

Après débat, il est procédé à la mise au vote.

La **délibération n°2011-02** relative à la reprise anticipée des excédents est approuvée à l'unanimité.

La **délibération n°2011-03** relative à l'adoption du Budget primitif 2011 est approuvée à l'unanimité.

La **délibération n°2011-04** relative à la Contribution budgétaires des Collectivités membres est approuvée à l'unanimité.

5. Volet littoral :

- a. modification de la délibération prescrivant les modalités de concertation en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme
- b. Point d'avancement

M. Jean François ROUSSOULY, Vice-Président, présente le dossier.

Après débat, il est procédé à la mise au vote.

La **délibération n°2011-05** relative à la modification de la délibération n°2009-13 fixant les modalités de concertation dans le cadre de l'élaboration du volet Littoral est approuvée à l'unanimité.

6. Information :

a. conséquences juridiques des modifications des périmètres des Communautés membres

M. le Président informe le Comité des conséquences à court et moyen termes de l'élargissement du Grand Narbonne.

Il informe par ailleurs les élus que de ce fait, le prochain Comité syndical sera dédié à la nouvelle installation du Comité suite à la désignation des nouveaux délégués syndicaux résultant de cette évolution des périmètres.

b. mise en place de la Fédération Nationale des SCOT

M. Didier ALDEBERT, représentant du SyCoT au sein de la Fédération Nationale des SCOT, informe le Comité des actualités de la Fédération et de sa mise en place.

En l'absence de questions diverses, **M. le Président** lève la séance à 19h45.

M. le Président lève la séance à 19h50.